



Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 4 Mai 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	21	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 4 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/04/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 27/04/2023.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Elise COSME, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Excusé(s) : Hubert COUASON (pouvoir à Mme le Maire)

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2023_035 – Réfection du carrefour des rues Marcel Cerdan et François Cévert - Désignation de l'entreprise suite à consultation

Rapporteur : Mme le Maire

Comme prévu au programme des investissements 2023, une consultation a été réalisée pour la réfection globale du carrefour des rues M. Cerdan / F. Cévert, et se décomposant comme suit :

- Tranche ferme : terrassement, voirie, reprise caniveaux EP
- Tranche conditionnelle n°1 : reprise des réseaux EP et EU
- Tranche conditionnelle n°2 : traitement de l'amiante dans les structures d'enrobés existants – *sans objet, résultats négatifs parvenus en cours de consultation*

Après analyse des deux offres reçues, **à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise SARL Daugey TP pour un montant de 40 370,10 € HT, soit 48 444,12 € TTC (tranche ferme et tranche conditionnelle n°1).**

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2023.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 05/05/2023
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 4 Mai 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	21	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 4 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/04/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 27/04/2023.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Elise COSME, Adjointes ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Excusé(s) : Hubert COUASNON (pouvoir à Mme le Maire)

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2023_036 – Aménagement de sécurité rue des Potiers - Désignation de l'entreprise suite à consultation

Rapporteur : Mme le Maire

Afin de pérenniser l'aménagement provisoire mis en place pour sécuriser la rue des Potiers au carrefour avec les rues des Ménestrels et des Celtes, une consultation a été réalisée pour la réalisation d'ilots directionnels franchissables.

Après analyse des offres reçues, et sur proposition de la commission, **le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les devis suivants :**

- **Horizon signalisation pour un montant de 8 150,85 € HT (ilots et signalisation)**
 - **TP Friteau pour un montant de 2 030 € HT (remplissage en enrobé des ilots)**
- soit un total de 12 217,02 € HT.**

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2023.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 05/05/2023
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance





**Délibération du Conseil Municipal
 Séance du Jeudi 4 Mai 2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	21	22

L'an 2023, le 4 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/04/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 27/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Elise COSME, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Excusé(s) : Hubert COUASNON (pouvoir à Mme le Maire)

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2023_037 – Pôle santé & Logement - Avenants

Dans le cadre de l'avancement des travaux du Pôle santé et logement, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces avenants en moins-value et autorise Mme le Maire ou un Adjoint à les signer:

Lots	Nature des travaux	Montant initial du marché € HT	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché € HT
Lot n°3 / Gros œuvre : Entreprise JOYEUX CONSTRUCTION GM RENOV	Avenant n°3 : - Mise en place de bordures (+ 203 €) - Location d'une cabane de chantier (- 3 200 €)	108 684,06 €	- 2 997,00 €	105 687,06€
Lot n°6 / Menuiserie extérieure & intérieure : Entreprise MELOT	Avenant n°1 : - Mise en place de cimaises salle d'attente (+ 259 €) - Trappe et meuble local détente (- 1 484€) - Logement : habillage linteaux et sous-face (- 345 €)	73 064,10 €	-1 570,00 €	71 494,10 €

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID : 035-213501505-20230504-2023_037-DE



Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 05/05/2023
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance





Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 4 Mai 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	21	22

L'an 2023, le 4 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/04/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 27/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Elise COSME, Adjoints ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Excusé(s) : Hubert COUASNON (pouvoir à Mme le Maire)

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2023_038 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarification 2023/2024

Rapporteur : Fabienne ÉON

Sur proposition de la commission, et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs et participations pour une application à compter du 10 juillet 2023 et jusqu'au 7 juillet 2024.

Tarifs :

Quotient f familial CAF/MSA	Journée Repas compris		Demi-journée Sans repas		Demi-journée Avec repas	
	Lécousse	Extérieurs*	Lécousse	Extérieurs*	Lécousse	Extérieurs*
QF1 : 0 à 600 €	11,00 €	17,20 €	3,85 €	6,95 €	7,70 €	10,95 €
QF2 : 601 à 900 €	12,10 €	18,40 €	4,40 €	7,50 €	8,20 €	11,50 €
QF3 : 901 à 1300 €	13,10 €	19,50 €	4,95 €	8,00 €	8,75 €	12,10 €
QF4 : + de 1300 €	14,15 €	20,60 €	5,50 €	8,60 €	9,30 €	12,65 €

* Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.

Il est également décidé de maintenir **le tarif pénalité pour retard de 5 €.**

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID : 035-213501505-20230504-2023_038-DE



Participations complémentaires aux différentes activités et sorties proposées dans le cadre de l'ALSH :

		QF1 : 0 à 600 €	QF2 : 601 à 900 €	QF3 : 901 à 1 300 €	QF4 : + de 1300 €
Prestation extérieure catégorie 1		3 €			
Prestation extérieure catégorie 1		6 €			
Prestation extérieure catégorie 3		9 €			
Prestation extérieure catégorie 4		12 €			
Séjour 7-9 ans (forfait 2 nuits, / 3 jours)	Lécousse	100 €	110 €	115 €	120 €
	Extérieurs*	120 €	130 €	135 €	140 €
Séjour 9-11 ans (forfait 3 nuits / 4 jours)	Lécousse	140 €	150 €	160 €	170 €
	Extérieurs*	165 €	175 €	185 €	195 €
Séjour 12-15 ans (forfait 4 nuits / 5 jours)	Lécousse	160 €	170 €	180 €	190 €
	Extérieurs*	175 €	185 €	195 €	205 €

* *Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.*

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 05/05/2023
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance





Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 4 Mai 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	21	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 4 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/04/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 27/04/2023.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Elise COSME, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Excusé(s) : Hubert COUASNON (pouvoir à Mme le Maire)

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2023_039 – Demande de bourse jeune

Rapporteur : Fabienne ÉON

Une demande de bourse jeune a été reçue en mairie le 17 mars 2023 de Brice BERTHO et Aurélien BOULANGER, domiciliés à Lécousse, qui vont participer du 15 au 25 février 2024, au 4L Trophy.

Il s'agit d'un raid humanitaire au cours duquel les participants parcourent 4 000 km de la France au Maroc à bord de leur 4L afin d'apporter du matériel scolaire et sportif pour des enfants.

A l'unanimité, et sur proposition de la commission, le Conseil municipal décide de leur allouer une bourse jeune d'un montant de 350 € chacun.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 05/05/2023
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 4 Mai 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	21	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 4 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/04/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 27/04/2023.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Elise COSME, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Excusé(s) : Hubert COUASNON (pouvoir à Mme le Maire)

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2023_040 – Modification de poste pour avancement de grade

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial (catégorie c) d'un agent exerçant sur un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 35/35^{ème} (catégorie c), il s'avère nécessaire de modifier l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe concerné comme suit à compter du 01/06/2023 :

- Fermeture d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 35/35
- Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise territorial à 35/35^{ème}

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme le Maire ou un Adjoint à prendre les arrêtés correspondants et à modifier le tableau des effectifs et des promus promouvables en ce sens.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 05/05/2023
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 4 Mai 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	21	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 4 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/04/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 27/04/2023.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Elise COSME, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Excusé(s) : Hubert COUASNON (pouvoir à Mme le Maire)

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Objet de la délibération n°2023_041 – Personnel - Création de poste

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre du recrutement statutaire d'un agent pour un emploi de direction de l'ALSH et du périscolaire par voie de mutation, et afin de finaliser les démarches en découlant, il s'avère nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2ème classe comme suit à compter du 01/06/2023 :

- *Ouverture d'un poste d'adjoint animation principal territorial 2ème classe à 35/35ème*

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme le Maire ou un Adjoint à prendre les arrêtés correspondants et à modifier le tableau des effectifs et des promus promouvables en ce sens.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 05/05/2023
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY
Secrétaire de séance



